

CLDR – 12 juin 2014

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour le bureau d'études Lacasse : Valentin Laborey, auteur de programme

Ordre du jour

1. Introduction
2. Présentation des membres
3. Présentation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur
4. Brève présentation de la stratégie par l'auteur de programme
5. Constitution de groupes thématiques
6. Divers

1. Introduction

Intervention de Robert Wuidar

En tout, 54 candidatures que le Collège a choisi de toutes retenir afin d'avoir une CLDR la plus représentative possible et aussi en quelque sorte « donner le signal » de la volonté des élus d'accueillir tout les citoyens motivés et prêts à s'investir.

La composition a été validée par le conseil communal au mois de mai, 5 élus feront également partie de la CLDR : Robert Wuidar, Stéphane Wilkin, Geoffrey Huet, Jacques Potier et Pierre Hubin (échevin du Développement Rural).

Les intervenants ce soir : Anne Klein et Noëlle Vliegen, agents à la Fondation Rurale de Wallonie, chargées d'assurer le suivi de l'opération, la préparation des réunions, l'animation des débats et le secrétariat de toutes les réunions.

Autre intervenant, Valentin Laborey du bureau Lacasse, auteur de programme, chargé par la commune de rédiger le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), qui présentera le fruit de son travail. A noter que Stéphanie Hoheiser est le relais communal au niveau administratif pour l'Opération de Développement Rural (ODR).

Le Développement Rural, une définition à co-construire.

Les participants sont interrogés sur ce qu'est pour eux le Développement Rural (DR), ce qu'ils en ont retenu, compris, au fil de leurs lectures et participations aux réunions.

Ils évoquent : la parole aux citoyens, la revitalisation, la centralisation des demandes des citoyens, le bien-être, l'amélioration du cadre de vie, la préservation de la faune et la flore, des aménagements proches du citoyen, le développement d'activités locales, l'amélioration de la mobilité, l'intégration du tourisme dans nos villages, les points forts et faibles de la commune, ça part d'un souhait des élus, maintien de la qualité de vie.

Partant de ces évocations, des informations complémentaires sont apportées, dont la définition officielle issue du Décret :

« Une opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel. »

et le déroulé d'une Opération dans le temps.

Voir PPT

2. Présentation des membres

Les participants ont été invités à rejoindre les places qui leur ont été indiquées (chevalets) et à former des paires avec leur voisin. Chacun disposait ensuite de 5 min (donc 10 min en tout) pour faire connaissance, se présenter à l'autre et expliquer pourquoi il avait souhaité intégrer la CLDR. Un petit papier permettait de noter 2 motivations du partenaire à rejoindre la CLDR de même que 3 aspects retenus de sa présentation.

Les informations recueillies ont ensuite été partagées en grand groupe.

Ci-dessous, un résumé des motivations évoquées par les membres (de la plus citée à la moins citée) :

- Pour partager des idées, écouter les autres, échanger, donner son avis, travailler en commun sur des projets et les réaliser,
- Pour assurer le meilleur développement communal qui soit, notamment au niveau économique, en cohérence avec la région ainsi que pour améliorer le cadre de vie et assurer de ce fait un avenir de qualité aux Manhaydois,
- Pour s'investir, être actif pour sa commune, son village, par devoir citoyen, pour participer aux projets dans de multiples thématiques qui intéressent chacun à des degrés divers : environnement, alimentation, histoire, patrimoine, tourisme, forêt, cadre de vie, mobilité, sécurité, nature, chemins communaux, ...
- Pour rencontrer des gens, d'autres habitants de la commune et partager la même motivation,
- Par souci de représentation : de son village, des nécessiteux, des agriculteurs, ...
- Pour mieux connaître les projets communaux, découvrir ce qui se fait dans la commune,
- Pour découvrir et mieux connaître les autres villages,
- Par curiosité,
- Pour défendre des projets concrets ; création d'une école d'immersion, rénovation de la salle de Lamormenil, mise en valeur du potentiel énergétique de la commune, promotion des projets culturels, ...

3. Présentation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Le ROI a été envoyé aux membres pour prise de connaissance.

Quatre des principaux articles sont abordés en réunion ;

- Le rôle de relais de la CLDR ; elle est le porte-parole de la population, a pour mission de prendre avis, le plus souvent possible et le plus largement possible auprès des groupes qu'elle représente (village, associations, tranche d'âge, ...) afin de pouvoir relayer leurs intérêts, leurs avis, leurs préoccupations. La CLDR est un relais entre la commune et les habitants de la commune; elle les informe de ses activités et de l'avancement des projets en cours. Elle a un rôle moteur car c'est elle qui suit de près l'élaboration du PCDR, elle définit et fixe les objectifs et les projets. Après l'approbation du PCDR, elle suivra également la mise à exécution des projets.

- La CLDR est présidée par le bourgmestre ou son représentant, elle compte 10 membres effectifs au moins et 30 membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants, dont ¼ maximum d'élus locaux.

A Manhay, 3 candidats sur-numéraires auront le statut « d'invités » jusqu'à leur intégration dans la CLDR.

- Les décisions se prennent, dans la mesure du possible, par consensus. Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise par vote. Les élus ont décidé que chaque membre de la CLDR, effectif ou suppléant, a le droit de vote. Pour être adoptée, une décision devra recevoir la majorité absolue des suffrages exprimés, Président compris. Cependant, la CLDR s'efforcera de prendre des décisions à l'unanimité.

- La CLDR ne délibère valablement qu'en présence du quorum (majorité des membres effectifs ou représentés par leur suppléant).

- Tout membre effectif ou suppléant absent et non excusé à trois réunions successives est considéré comme démissionnaire. Ceci, d'une part afin d'éviter des difficultés à obtenir le quorum et d'autre part afin de permettre à d'autres habitants intéressés de rejoindre la CLDR.

-

Voir document en annexe : ROI

Remarques :

- Article 2, 2ème § et article 6 : proposition d'ajouter « à la demande du conseil communal **ou du collège**».
⇒ Ajout qui n'est finalement pas jugé nécessaire.
- Quid des fréquences de réunions ?
⇒ Durant la phase d'élaboration, généralement 6 réunions par an. Durant la phase de suivi, 4 réunions par an (obligation décrétable).
- Quid du PV de la réunion ?
⇒ Il sera envoyé (par mail ou courrier) et intégré sur le site internet communal, un onglet « ODR » y est d'ores et déjà activé.

Le ROI est approuvé par l'ensemble des membres.

4. Brève présentation de la stratégie par l'auteur de programme

Voir PPT et stratégie

Remarques :

- Quelles synergies possibles entre les 8 thématiques ? L'agriculture par exemple se trouve fort isolée dans la thématique « agriculture et forêt », or elle s'inscrit dans l'aménagement du territoire, le développement durable, ...
⇒ Le découpage en thématiques a pour objectif de faciliter les réflexions en groupe. Il est évidemment question de s'assurer du croisement des thématiques, d'autant plus que le développement durable le préconise (et que Manhay a choisi de faire de son PCDR un Agenda 21).
- Où va-t-on puiser les ressources financières pour réaliser les projets ?
⇒ L'approbation du PCDR par le gouvernement wallon permettra l'accès aux subventions Développement Rural pour toute une série de projets. A côté de cela, certains projets réalisables facilement, à peu de frais, seront pris en charge par la commune. A savoir aussi, la mission des agents de développement consiste également en la recherche de moyens financiers pour réaliser les projets autres que ceux évoqués ci-avant.

5. Constitution de groupes thématiques

La matière dont la CLDR aura à s'approprier a été répartie en 8 thématiques qui seront travaillées dans 8 sous-groupes différents. Les participants sont invités à s'inscrire dans 2 sous-groupes, un premier lot de 4 thématiques sera abordé lors de la prochaine CLDR de septembre (date à fixer) et le 2ème lot de 4 thématiques sera abordé lors de la 3ème réunion de CLDR. Au terme de ces deux prochaines réunions, il sera question d'avoir défini les grands enjeux de la commune.

Pour la suite, le déroulé prévu :

- Groupe de travail Agenda 21 local (pour ceux qui le souhaitent)
- Validation des enjeux par le conseil communal
- 8 Groupes de travail « objectifs-projets » ouverts à la population
- Finalisation stratégie et priorisation par la CLDR

Voir annexe : « Inscriptions sous-groupes thématiques »

6. Divers

Prise en photo des membres CLDR présents. L'objectif est informatif, les membres étant les relais des habitants, ils doivent pouvoir être identifiés par ceux-ci. Photo et coordonnées paraîtront dans le prochain bulletin communal.



Interrogés sur les soirées où ils ne sont jamais disponibles (sur la feuille de présence), les membres ont pointé proportionnellement les jours suivant :

- 5 membres sont toujours indisponibles le lundi
- 7 membres sont toujours indisponibles le mardi
- 7 membres sont toujours indisponibles le mercredi
- 4 membres sont toujours indisponibles le jeudi (+ 2 membres indisponibles certains jeudis – dates remises).

A voir encore avec les disponibilités des 4 excusés et des 3 absents. Les dates de réunions seront fixées de façon à pénaliser les membres de façon homogène 😊.

Pour la FRW,
Anne Klein

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be

Noëlle Vliegen: 080/29 11 29, n.vliegen@frw.be

Membres effectifs		Membres suppléants	
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	p	Mr Stéphane WILKIN	p
Mr Pierre HUBIN	p		
Mr Geoffrey HUET	p	Mr Jacques POTTIER	p
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	p	Mme Anne BERNARD	p
Mme Sylvie BURTON	p	Mr Stéphane CAREME	p
Mme Aline CLESSE	p	Mme Marielle CONRAD	p
Mr Benoît CORNET	p	Mr Roger CORNET	p
Mr Fabian COURARD	p	Mr Gabriel DEHARRE	E
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	p	Mr Christian DELANDE	p
Mr Barthélémy DEMOITIE	p	Mr Dominique DERENNE	p
Mme Marie-Caroline DETROZ	p	Mr Thierry DETROZ	p
Mme Maëlle DUFRASNE	p	Mme Brigitte EMONDS-ALT	p
Mme Franca ETIENNE	E	Mme Anne FAGNANT	p
Mme Josiane FONCK	p	Mme Anne GILLARD	p
Mr Patrick GILLARD	p	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	E
Mme Martine GROGNARD	p	Mme Anne HUBERT	p
Mme Marie-Thérèse HUBERT	A	Mme Jocelyne JACOBS	p
Mr Philippe KREINS	p	Mr Philippe LAVAL	p
Mr Emmanuel LEBOUTTE	p	Mr Damien LECART	p
Mr Jacques LESENFANTS	p	Mr Maxime LESENFANTS	E
Mr Michel LESENFANTS	p	Mr Alain LIBAR	p
Mme Monique LIBOTTE	p	Mme Dominique MATHIEU	E
Mr Alain NEUVILLE	p	Mr Fabrice PETIT	p
Mr Joseph PIERRET	p	Mme Edith PIRET	p
Mme Annette PIROTTE	p	Mr Marc POTTIER	A
Mr Marc QUETIN	p	Mme Christelle RADLOWSKI	p
Mr Laurent REYNDERS	p	Mme Sylvana SANDRI	p
Mr Vincent SEPULT	p	Mr José TASSIGNY	p
Mme Marilyn TASSIGNY	p	Mr Frédéric TODESCO	p
Mme Maggy VAN LEERBERGHE	p	Mr Philippe WUIDAR	p
Invités		Invités	
Mme BERNIER Manon	P	Mr Arnaud ENGLEBERT	E
Mme MUHLEN Nancy	P		

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé